

LIFE III, instrument financier pour l'environnement: actions après 31.12.1999 (abrog. règlement (CEE) n° 1973/92)

1998/0336(COD) - 10/11/1999 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La position commune maintient l'essentiel du projet de règlement et apporte au texte quelques précisions que la Commission approuve. La Commission n'est cependant pas en mesure d'accepter le comité choisi pour l'assister dans la gestion de Life-environnement et de Life-pays tiers. La Commission invite le Parlement européen à modifier l'article 11 conformément à la décision du Conseil (1999/468/CE) du 28 juin 1999.